

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2018

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : M. ALIBERT Christian, Mme COPIE Magali, M. GUEZE Daniel, Mme HAYART Amandine, Mme MACHISSOT Ginette, Mme MALOSSE Brigitte, Melle MENADI Cindy

Absents excusés : M. GRIMAUD Guillaume

Absents : M. BOULON Thierry

Secrétaire de séance : Melle MENADI Cindy

Le compte rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

RAPPORTS CLECT

RAPPORT N°1

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui s'est réunie le 25 septembre 2018, a approuvé à la majorité simple (26 pour, 0 contre et 0 abstention), le rapport n°1 sur l'évaluation du coût des compétences suivantes dans le cadre du droit commun :

- La politique du commerce d'intérêt communautaire,
- Le syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche (SDEA).

Considérant que ledit rapport doit également être soumis au vote des conseils municipaux délibérant à la majorité simple.

Considérant que ledit rapport sera approuvé lorsqu'une majorité qualifiée des conseils municipaux l'aura approuvé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, pour 7 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve le rapport n°1 en date du 25 septembre 2018, annexé à la présente délibération, de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

RAPPORT N°2

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui s'est réunie le 25 septembre 2018, a approuvé à la majorité simple (26 pour, 0 contre et 0 abstention), le rapport n°2 sur l'évaluation libre du coût de la compétence suivante :

- La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Considérant que ledit rapport doit également être soumis au vote des conseils municipaux délibérant à la majorité simple.

Considérant que ledit rapport sera approuvé lorsqu'une majorité qualifiée des conseils municipaux l'aura approuvé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, pour 7 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve le rapport n°2 en date du 25 septembre 2018, annexé à la présente délibération, de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

RAPPORT N°3

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui s'est réunie le 25 septembre 2018, a approuvé à la majorité simple (26 pour, 0 contre et 0 abstention), le rapport n°3 sur l'évaluation libre du coût de la compétence suivante :

- La péréquation de la fiscalité éolienne.

Considérant que ledit rapport doit également être soumis au vote des conseils municipaux délibérant à la majorité simple.

Considérant que ledit rapport sera approuvé lorsqu'une majorité qualifiée des conseils municipaux l'aura approuvé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, pour 7 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve le rapport n°3 en date du 25 septembre 2018, annexé à la présente délibération, de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

TARIFS DE LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les tarifs actuels de la location des salles communales :

- Location de la salle (sans vaisselle) par les résidents : 70 €
- Location de la salle (sans vaisselle) par les non-résidents : 110 €
- Location de la vaisselle : 40 €

Par mesure de simplification, Monsieur le Maire soumet l'idée d'inclure la vaisselle avec la location de la salle de manière systématique et propose les tarifs suivants :

- Location de la salle (avec vaisselle) par les résidents : 100 €
- Location de la salle (avec vaisselle) par les non-résidents : 150 €

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal pour inclure la vaisselle avec la location des salles communales et fixer les nouveaux tarifs.

ADRESSAGE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que lui-même et M. GUEZE Daniel ont procédé aux tracés de tous les chemins de la commune en vue de l'adressage.

Un rendez-vous est prévu avec Monsieur BOTTET le lundi 19 novembre pour résoudre les derniers problèmes de chemins multiples et pour finaliser la carte et la signalétique.

Monsieur le Maire fait part aux élus d'un projet de demande de subvention à la région afin de financer la signalétique et la sécurisation des routes.

En ce qui concerne l'installation des numéros de chaque habitation nouvellement adressée, Monsieur le Maire envisage de faire intervenir M. SERILLON Jean-Luc. M. GUEZE Daniel fait alors part aux membres du conseil qu'il est nécessaire de l'équiper avec le matériel adéquat. Il

propose d'investir dans un ensemble de 3 machines – perfo, meuleuse, perceuse – de la marque MAKITA dont le coût s'élève à environ 500 € HT.

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal pour acquérir le matériel nécessaire à l'adressage de la commune.

LOCATION DE LA TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE DE LA MAISON DES ARTISANS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la société Energie Rhône Vallée a obtenu l'autorisation d'urbanisme de la centrale photovoltaïque qui doit être installée sur la toiture de la Maison des Artisans.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de la part d'Energie Rhône Vallée qui s'engage à financer la totalité du lot 4 bis « couverture » de la Maison des Artisans pour un montant de 43 616,30 € HT si la commune accepte de mettre la toiture de l'ouvrage à sa disposition en vue de l'exploitation de la centrale photovoltaïque qui doit être installée dessus. Cette prise en charge à 100% (qui n'était pas prévue au plan de financement de la construction) viendrait augmenter la partie subventionnée du projet et permettrait à la commune de financer d'autres projets sur les budgets à venir.

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal pour mettre à la disposition de la société Energie Rhône Vallée, la toiture de la Maison des Artisans en vue de l'exploitation de la centrale photovoltaïque qui y sera installée.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les travaux de la Maison des Artisans ont commencé. L'entreprise GERLAND a débuté le terrassement de la construction.
- Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec M. DE POMMERY de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) qui a accueilli le projet de la Maison des Artisans avec enthousiasme. La CMA propose notamment des solutions d'accompagnement et de financement aux artisans intéressés.
- Monsieur le Maire informe que suite à l'appel de M. MENADI, les propriétaires du chemin qui se situe après La Cabane, M. VERGONAT, M. PUVIS DE CHAVANNES et M. DE CAMBIAIRE seront consultés afin de se pencher sur la question de rendre ce chemin communal (pour rappel, ce chemin est communal uniquement sur la portion Les Fanges – Les Parjaux – la Cabane). Monsieur le Maire rappelle cependant que ce chemin est en très mauvais état et que le coût pour sa remise en état et sa sécurisation pourrait être onéreux.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'ADMR a envoyé une demande de rendez-vous pour faire le point sur son activité. Monsieur le Maire propose à Mme MALOSSE Brigitte d'être présente lors de cette entrevue.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un nouveau prélèvement va être mis en place en 2019 pour assurer la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sur notre territoire. Cette taxe sera collectée avec les impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière et cotisation foncière des entreprises). A ce propos, il donne lecture d'un courrier pour expliquer cette compétence et la nécessité de mettre en place cette taxe.

- Monsieur le Maire informe qu'un nouveau régime indemnitaire va être mis en place pour les agents territoriaux : le RIFSEEP va prochainement remplacer l'IEMP. Melle NALLET Aurore, secrétaire de Mairie, va adresser une demande auprès du comité technique afin de procéder à l'évaluation des conséquences de ce changement et à la mise en place de ce nouveau régime.

La séance est levée à 22 heures.